

Image not found or type unknown



Main levée sur placement provisoire

Par **christie**, le **02/04/2015** à **10:32**

Bonjour,
ma fille a été placée provisoirement chez son père à l'île de la réunion le 4 avril 2014 sur décision du juge des enfants pour une période de 1 an. J'arrive à échéance et je n'ai reçu aucune convocation d'audience pour la main levée. Comment puis-je récupérer ma fille, quels sont mes droits? Dois-je écrire au juge? Merci.